

# INDEX GRI

## ► Tableau de correspondance entre les principes du Global Compact et les indicateurs du GRI

Thème	Principe	Code GRI G3
1. Droits de l'homme	1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit national relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ;	HR1, HR2, HR3, HR5, HR6, HR7, HR8, HR9
	2. à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.	1.1, EC1, HR1, HR2, HR8
2. Normes du travail	3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;	HR5, LA4, LA5
	4. l'élimination de toutes formes de travail forcé ou obligatoire ;	HR7
	5. l'abolition effective du travail des enfants ;	HR6
	6. l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.	HR4, LA2, LA10, LA13, LA14
3. Environnement	7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;	2.1
	8. à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;	EN2, EN5, EN6, EN7, EN10, EN13, EN14, EN18, EN21, EN22, EN26, EN27, EN30
	9. à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.	EN2, EN5, EN6, EN7, EN10, EN18, EN26, EN27
4. Lutte contre la corruption	10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.	SO2, SO3, SO4

Profil	Rapport d'activité et de développement durable (pages concernées)	Supplément Indicateurs de performance (pages concernées)	Degré de réponse
1. Stratégie et analyse			
1.1 Déclaration de la Direction	2-3, 6-7	6	■
1.2 Description des impacts, risques et opportunités majeurs	24-27		■
2. Profil de l'organisation			
2.1 Nom de l'organisation	1	1	■
2.2 Principaux produits et/ou services et marques correspondantes	1		■
2.3 Structure opérationnelle de l'organisation	28-35		■
2.4 Lieu où se trouve le siège de l'organisation	IV	IV	■
2.5 Pays où l'organisation est implantée	55		■
2.6 Nature du capital et forme juridique	IV	IV	■
2.7 Marchés sur lesquels l'organisation opère	36-40		■
2.8 Taille de l'organisation	12-13		■
2.9 Changements significatifs au cours de la période de reporting		14	■
2.10 Récompenses reçues au cours de la période de reporting	14-17	15-16	■
3. Paramètres du rapport			
<b>PROFIL DU RAPPORT</b>			
3.1 Période de reporting		15	■
3.2 Date du dernier rapport publié, le cas échéant		15	■
3.3 Cycle considéré (annuel, biennal, etc.)		15	■
3.4 Personne à contacter pour toute question concernant le rapport	92	1	■
<b>CHAMP ET PERIMETRE DU RAPPORT</b>			
3.5 Processus de détermination du contenu du rapport		14	■
3.6 Périmètre du rapport		14, 56-57, 80-81	■
3.7 Indication des éventuelles limites spécifiques du champ ou du périmètre		14, 56-57, 80-81	■
3.8 Principes adoptés pour le reporting concernant les filiales et les entités partiellement détenues ou non détenues par l'organisation		14	■
3.9 Techniques de mesure des données et bases de calcul		56-57, 80-81	■
3.10 Explication concernant toute reformulation d'informations communiquées dans des rapports antérieurs		56	■
3.11 Changements significatifs par rapport aux années précédentes		14, 56-57, 80-81	■
<b>INDEX DU CONTENU GRI</b>			
3.12 Emplacement des éléments d'information requis dans le rapport (Index GRI)		149-152	■
<b>VALIDATION PAR DES TIERS</b>			
3.13 Politique et pratique visant la validation externe du rapport	88	15, 153-154	■
4. Gouvernance, engagements et dialogue			
<b>GOVERNANCE</b>			
4.1 Structure de gouvernance de l'organisation	4-5, 8-9	131-137	■
4.2 Fonction d'administrateur exécutif du président du conseil d'administration (ou assimilé)		131-137	■
4.3 Nombre d'administrateurs indépendants et/ou non exécutifs	nc	nc	□
4.4 Mécanismes d'échanges des actionnaires et salariés au conseil d'administration (ou assimilé).	10-11		■
4.5 Rémunérations et performance de l'organisation		137-139	■
4.6 Processus mis en place pour éviter les conflits d'intérêt		122, 147-148	■
4.7 Qualifications et expertise exigée des membres du conseil d'administration		132-137	■
4.8 Etat de la mise en pratique des missions et des valeurs portées par l'organisation	26	12, 147	■
4.9 Supervision du conseil d'administration (ou assimilé) concernant la performance durable de l'organisation	4-5, 26-27	12	■
4.10 Evaluation de la performance du conseil d'administration (ou assimilé)	4-5	132-139	■
<b>ENGAGEMENTS EXTERNES</b>			
4.11 Démarche ou principe de précaution	44-57	7-11	■
4.12 Chartes/initiatives externes auxquelles l'organisation a souscrit ou donné son aval	26	12	■
4.13 Adhésion significative à des associations à des organisations nationales ou internationales	26	12	■
<b>DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES</b>			
4.14 Liste des groupes de parties prenantes inclus par l'organisation	46-47	13	■
4.15 Base d'identification et sélection des parties prenantes avec lesquelles dialoguer	46-47	13	■
4.16 Démarche de dialogue avec les parties prenantes	46-47	13	■
4.17 Questions et préoccupations clés soulevées en dialoguant avec les parties prenantes	73	10-13	■

Indicateur	Rapport d'activité et de développement durable (pages concernées)	Indicateurs de performance développement durable (pages concernées)	Degré de réponse	
<b>ECONOMIE</b>				
EC1	Valeur économique directe créée et distribuée	78-83	18-20	
EC2	Implications financières, risques et opportunités liés aux changements climatiques			
EC3	Plans de retraite à prestations définies		102	
EC4	Subventions et aides publiques significatives reçues			
EC5	Comparaisons salariales		98-100	
EC6	Dépenses réalisées auprès de fournisseurs locaux		26-28	
EC7	Embauche locale (pertinence et proportion de cadres dirigeants)		82	
EC8	Investissements en matière d'infrastructures et de services publics	74-75	126-130	
EC9	Impacts économiques indirects significatifs			
<b>ENVIRONNEMENT</b>				
EN1	Consommation de matières en poids ou en volume		70	
EN2	Pourcentage de matières consommées provenant de matières recyclées		70	
EN3	Consommation d'énergie directe répartie par source d'énergie primaire	88-89	59, 61	
EN4	Consommation d'énergie indirecte répartie par source d'énergie primaire		60	
EN5	Energie économisée grâce à l'efficacité énergétique		30-37, 61	
EN6	Initiatives sur l'efficacité énergétique des produits et des services	48-49	30-37, 42-44	
EN7	Réduction de la consommation d'énergie indirecte		42-44, 61	
EN8	Volume total d'eau prélevé, par source	88-89	69	
EN9	Sources d'approvisionnement en eau significativement touchées par les prélèvements		69	
EN10	Pourcentage et volume total d'eau recyclée et réutilisée		69	
EN11	Emplacement et superficie des terrains dans des zones protégées		77	
EN12	Description des impacts significatifs des activités sur les zones protégées		77	
EN13	Habitats protégés ou restaurés		77	
EN14	Plans de gestion des impacts sur la biodiversité		77	
EN15	Espèces menacées se trouvant dans des zones affectées par des activités		77	
EN16	Emissions totales de gaz à effet de serre	88-89	62-64	
EN17	Autres émissions pertinentes de gaz à effet de serre	88-89	30-34, 64-65	
EN18	Réduction des émissions de gaz à effet de serre	54-57	63-64	
EN19	Emissions de substances appauvrissant la couche d'ozone		67	
EN20	Emissions de NOx, SOx et autres émissions significatives dans l'air	88	38-41, 66	
EN21	Total des rejets dans l'eau, par type et par destination	88	75	
EN22	Masse totale de déchets, par type et par mode de traitement	88-89	70-74	
EN23	Nombre et volume des rejets accidentels significatifs		76	
EN24	Déchets jugés dangereux, et exportation de déchets		74	
EN25	Identification, taille, statut de protection et valeur de biodiversité des sources d'approvisionnement en eau et des zones d'évacuation des eaux		69-75	
EN26	Initiatives pour gérer les impacts environnementaux des produits et des services durant leur cycle de vie	48-56	42-44	
EN27	Pourcentage de produits vendus et de leurs emballages recyclés ou réutilisés		71	
EN28	Nombre et montant des amendes pour non-respect des législations et des réglementations en matière d'environnement		77	
EN29	Impacts environnementaux significatifs du transport des produits, des pièces et de son personnel		64	
EN30	Total des dépenses en matière de protection de l'environnement			
<b>EMPLOI, RELATIONS SOCIALES ET TRAVAIL DÉCENT</b>				
LA1	Effectif total par type d'emploi, contrat de travail et zone géographique	90-91	80-85	
LA2	Turnover du personnel par tranche d'âge, sexe et zone géographique	91	86-90	
LA3	Prestations versées uniquement aux salariés à temps plein		100-102	
LA4	Pourcentage de salariés couverts par une convention collective		95-97, 123	
LA5	Délai minimal de notification préalable à toute modification d'organisation		97	
LA6	Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités mixtes Direction-salariés d'hygiène et de sécurité au travail		109	
LA7	Taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme et autres indicateurs de sécurité	60-61, 91	103-105	
LA8	Programmes de santé pour les salariés, leur famille et les membres des communautés locales	60-61	106-108	
LA9	Questions de santé et de sécurité couvertes par des accords formels avec les syndicats		110	
LA10	Nombre moyen d'heures de formation par an, par salarié et par catégorie professionnelle	91	94-95	

Indicateur	Rapport d'activité et de développement durable (pages concernées)	Indicateurs de performance développement durable (pages concernées)	Degré de réponse	
LA11	Programmes de développement des compétences et de formation tout au long de la vie	65-67	91-95	
LA12	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière périodiques		92	
LA13	Composition des organes de gouvernance et répartition des employés par sexe, tranche d'âge, et autres indicateurs de diversité		114-121	
LA14	Rapport du salaire de base des hommes et de celui des femmes par catégorie professionnelle		99-100	
<b>DROITS DE L'HOMME</b>				
HR1	Accords d'investissement significatifs incluant des clauses relatives aux droits de l'Homme		122-123	
HR2	Pourcentage de fournisseurs et de soustraitants majeurs dont le respect des droits de l'Homme a fait l'objet d'un contrôle		26-27	
HR3	Formation des salariés sur les politiques et procédures relatives aux droits de l'Homme applicables dans leur activité	66-67	124-125	
HR4	Nombre total d'incidents de discrimination et mesures prises		121	
HR5	Identification des risques et mesures prises pour assurer le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective	66-67	95-97, 124-125	
HR6	Identification des risques et mesures prises contre le travail d'enfants	66-67	122-125	
HR7	Identification des risques et mesures prises contre le travail forcé ou obligatoire	66-67	122-125	
HR8	Formation des agents en charge de la sécurité relatives aux droits de l'Homme		124	
HR9	Nombre total d'incidents impliquant la violation des droits des populations autochtones		121	
<b>RESPONSABILITÉ DU FAIT DES PRODUITS</b>				
PR1	Impact durant le cycle de vie des produits ou service santé et sécurité	46-53	45-48	
PR2	Non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et des services		51	
PR3	Information et étiquetage requis sur les produits et les services	72-73	52-53	
PR4	Incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires concernant l'information sur les produits et les services et leur étiquetage		52	
PR5	Pratiques et procédures relatives à la satisfaction client	72-73	49-51	
PR6	Programmes de veille de la conformité aux lois, normes et codes volontaires relatifs à la communication marketing	72-73	52-53	
PR7	Incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires relatifs à la communication marketing		52	
PR8	Plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et de perte de données relatives aux clients		52	
PR9	Amendes significatives pour non-respect des lois et réglementations concernant la mise à disposition et l'utilisation des produits et des services		51-52	
<b>SOCIÉTÉ</b>				
SO1	Programme de gestion des impact des activités sur les communautés		106-125, 126-130	
SO2	Pourcentage et nombre total de domaines d'activité stratégique soumis à des analyses de risques en matière de corruption		146-147	
SO3	Etendue des formations et des analyses de risques pour lutter contre la corruption		146-147	
SO4	Mesures prises en réponse à des incidents de corruption		146-147	
SO5	Participation à la formulation des politiques publiques et lobbying		54	
SO6	Contributions versées en nature et en espèces aux partis politiques, hommes politiques et institutions		146	
SO7	Infractions et actions en justice pour comportement anti-concurrentiel et pratiques monopolistiques		147	
SO8	Amendes et sanctions significatives pour non-respect des lois et des réglementations		51-52, 147	

En noir apparaissent les indicateurs de base ; en gris apparaissent les indicateurs supplémentaires.

Renseigné ; Partiellement renseigné ; Non renseigné ; nc : non concerné

Les lignes directrices du Global reporting Initiative (GRI) sont disponibles dans leur intégralité sur le site officiel.

Un index GRI commenté est disponible sur le site Internet développement durable du Groupe

Il se peut qu'un indicateur soit noté en partiellement renseigné ou renseigné et que l'intégralité de la réponse ne se trouve pas dans ce présent document. En effet, les taux de réponse tiennent compte des informations contenues dans les autres supports, que sont le site Internet développement durable de PSA PEUGEOT CITROËN, ainsi que le document de référence.